



Notice d'emploi N° 7334 / 2026

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 47 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) du 20 août 2025 (RS 916.161).

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Désinfectant des semences
Formulation:	SC suspension concentrée, FS suspension concentrée pour traitement des semences
Teneur en substances active:	40.48% flutolanil (460 g/l)
Nom UICPA:	

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées. Les récipients ouverts qui n'ont pas été entièrement utilisés doivent être refermés.

Elimination

Récipients:	Les récipients vides doivent être confiés à la voirie en vue de leur élimination.
Restes de substances:	Les restes de substances doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Emballage et étiquetage

Le produit phytosanitaire doit être mis en circulation en Suisse dans son emballage d'origine et l'étiquette utilisée à l'étranger doit rester visible sur l'emballage (voir art. 69, al. 3, et 72, al. 3, OPPh).

La classification et l'étiquetage figurant sur l'étiquette étrangère d'origine font foi.

L'emballage doit en outre comporter les indications visées à l'art. 72, al. 1, let. a à c. Les indications concernant les possibilités d'utilisation du produit phytosanitaire et les charges liées à cette utilisation sont celles du produit phytosanitaire de référence homologué en Suisse (art. 47, al. 2). Pour l'étiquetage, il est possible d'utiliser la notice d'emballage établie par le service d'homologation (art. 52 OPPh). Sont réservées les prescriptions de la législation sur les produits chimiques et sur la protection de l'environnement.

Produits commerciaux

Flutola

Numéro d'homologation fédéral: D-7468

Pays d'origine:

Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 00A560-00/004

Titulaire de l'autorisation
étranger:

Agrimotion Deutschland
GmbH

Indications autorisées

Domaine d'application

Ravageur

Spécifications d'application

(*)

Grande culture

pommes de terre

rhizoctone; gale
argentée de la pomme
de terre

Dosage: 200 ml par tonne de pommes de
terre.

1,2

Charges

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- 2 Désinfection avec pulvérisateur après le tri ou pendant la plantation.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- S_{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S₂ et S_h).
- S_P 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.